

8x1

/8 1° (page 2/2)

3x1

/3

- 2° - Confirmation par Fax  
 - Demande de numéro de carte bancaire et date validation  
 - Heure d'arrivée maximum (ex : 19 H)

CORRIGE

/1 3° - NON

- 4° - Je présente à Monsieur BONVIN le tableau affiché et indiquant le cours du change.  
 Je procède au change, soit 1 000.- Frs X par 4.05 et j'indique à Monsieur BONVIN que je vais lui rendre la monnaie sur un montant de 4 050.- Frs soit  
 4 050 moins 3 600 égal

$$4\ 050 - 3\ 600 = 450.- \text{ Frs F}$$

2 points → calculs

1 point → Explications (contre signature)

ACADEMIE DE GRENOBLE		SESSION 1999	
EXAMEN : BEP HOTELLERIE-RESTAURATION CAP RESTAURANT ET CAP CUISINE		Durée :	
Epreuve : EP 2 Technologie Professionnelle Hébergement		Coefficient :	
Echelle :	Nb. Tirages :	<b>CORRIGE</b>	N°
		Feuille : 1/2	

LE CANDIDAT REPONDRA DIRECTEMENT SUR LA COPIE EN COCHANT L’AFFIRMATION EXACTE :

OUI    NON

- 1 LA CHAINE HOTELIERE MERCURE EST UNE CHAINE HOTELIERE VOLONTAIRE X
  
- 2 CERTAINS HOTELS EN FRANCE SONT CLASSES 5 ETOILES X
  
- 3 L'HOTELIER EST OBLIGE D'ASSURER LE SERVICE DES PETITS DEJEUNERS DANS LES CHAMBRES X
  
- 4 LE FORFAIT SOIREE ETAPE COMPREND LA CHAMBRE ET LE PETIT DEJEUNER X
  
- 5 LE SIGLE T.O. SIGNIFIE TAUX D'OCCUPATION X
  
- 6 ON PEUT REFUSER UNE CARTE DE CREDIT COMME MOYEN DE PAIEMENT X
  
- 7 LE MINI BAR EST OBLIGATOIRE DANS UN HOTEL 3 \* X
  
- 8 LA PREFECTURE DU DEPARTEMENT DONNE L'AUTORISATION D'OUVERTURE D'UN HOTEL X

<b>ACADEMIE DE GRENOBLE</b>		<b>SESSION 1999</b>	
<b>EXAMEN : BEP HOTELLERIE-RESTAURATION CAP RESTAURANT ET CAP CUISINE</b>		Durée :	
<b>Epreuve : EP 2 Technologie Professionnelle Hébergement</b>		Coefficient :	
Echelle :	Nb. Tirages :	<b>CORRIGE</b>	N°
		Feuille : 2/2	